



Carole Grandjean

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes

La députée Carole GRANDJEAN se félicite de la signature d'un accord national interprofessionnel visant à renforcer la santé au travail.

A l'initiative d'une proposition de loi visant à réformer la santé au travail, la députée Carole GRANDJEAN salue l'accord trouvé le 9 décembre 2020 entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales visant à mettre la santé, la sécurité et la prévention au travail au cœur de nos politiques publiques.

« Attachée au dialogue social et à la négociation collective, je considère cet accord comme un réel succès et une clé indispensable pour l'application ultérieure de la réforme de la santé au travail. », déclare la députée.

Elle met en évidence la volonté des partenaires sociaux, au travers de cet accord inédit, de jouer un rôle prépondérant dans la politique française de santé au travail.

Cet accord, qui s'articule autour de différents axes (la prévention, la qualité de vie au travail, l'offre des services de santé au travail, ainsi que la gouvernance et le financement) sera intégré à la proposition de loi qu'elle déposera, avec sa collègue Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, députée du Nord, en fin de semaine prochaine.

En effet, cette proposition de loi, travaillée depuis maintenant plusieurs mois au sein de la majorité élargie (La République en Marche, Agir, Modem et UDI), s'articulera autour de 5 axes :

1. Renforcer la prévention au sein des entreprises et décloisonner la santé publique et la santé au travail
2. Définir l'offre de services à fournir aux entreprises et aux salariés, notamment en matière de prévention et d'accompagnement
3. Développer l'accompagnement par les branches professionnelles
4. Mieux accompagner certains publics notamment vulnérables et lutter contre la désinsertion professionnelle
5. Réorganiser la gouvernance et le financement de la santé au travail

Ce travail s'inscrit dans la diversité des travaux menés par la députée, en matière sociale notamment, sur les retraites, le renforcement de la formation, l'inclusion par l'emploi ou encore la mise en place du socle européen des droits sociaux. Carole GRANDJEAN explique : *« J'ai la volonté, à travers mes missions de parlementaire, de promouvoir un travail justement rémunéré mais aussi vecteur d'inclusion et d'épanouissement. Ainsi, la santé et la qualité de vie au travail sont des prérequis à l'activité mais aussi des leviers d'attractivité. Renforcer la santé au travail relève à la fois d'une ambition sociale mais également économique, source d'une relance responsable. »*

La députée prévient : *« Nous respecterons les conditions de l'accord national interprofessionnel signé hier et resterons vigilants à en intégrer de manière fidèle, toutes les dimensions. Nous l'enrichissons de nos propres travaux issus des auditions des acteurs et professionnels de la santé au travail, des conférences territoriales et des différents rapports menés sur le sujet.»*

La députée déposera sa proposition de loi à la fin du mois de décembre. Elle conclut : *« L'objectif sera de transposer cet accord dans la loi, de le compléter sans le déséquilibrer. »* La proposition de loi sera débattue en février prochain au sein de l'Assemblée Nationale, avant de poursuivre son chemin législatif au Sénat, au printemps prochain.



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

Contacts :

03 83 34 38 51

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr